

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

## CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

### >> OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Au cours de ce module, l'élève sera amené à :

- distinguer une affaire civile d'une affaire criminelle;
- reconnaître le rôle des intervenantes et des intervenants dans une cause civile et criminelle;
- comprendre le fardeau de la preuve dans une cause civile et une cause criminelle;
- déterminer les différentes étapes d'une poursuite au civil;
- déterminer la procédure à suivre pour porter une cause criminelle devant les tribunaux;
- expliquer comment le droit criminel s'applique aux jeunes;
- tester ses connaissances apprises dans ce module en répondant aux questions éclair.

1

<b>Description :</b> L'élève découvrira la distinction entre une affaire civile et une affaire pénale (criminelle), le rôle des intervenants dans ces deux types de causes et les étapes d'une poursuite civile et d'une poursuite criminelle devant les tribunaux.		<b>Matières scolaires :</b> Droit.	
<b>Niveau :</b> Secondaire	<b>Tranche d'âge:</b> 15 à 18 ans	<b>Durée :</b> 150 minutes (2 x 75 minutes)	<b>Format :</b> Word, PDF et PPT

### Mots clés

Droit pénal, droit criminel, droit civil, litige, contentieux civil, procès, poursuite judiciaire, demandeur, défendeur, avocat du demandeur, avocat du défendeur, procureur de la Couronne, avocat de la défense, témoin, juge, fardeau de la preuve, hors de tout doute raisonnable, prépondérance des probabilités, déclaration, défense, enquête au préalable, mise au rôle, conférence préparatoire au procès, arrestation, comparution, audience de mise en liberté provisoire, enquête préliminaire, jury, verdict, preuve, peine.

### >> PRÉALABLES

Aucun. Les élèves n'ont pas besoin d'être familiarisés avec le droit criminel ni avec le droit civil.

### >> MATÉRIEL ET RESSOURCES

- Présentation PowerPoint « **Combat des droits** »

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

- **Fiche 1 : À qui de droit** (une fiche par élève)
- **Fiche 2 : Lexique juridique** (une fiche par élève)
- **Fiche 3 : Mots croisés « civils »** (une fiche par élève)
- **Fiche 4 : Scénarios** (2 exemplaires de chaque scénario)
- **Fiche 5 : Études de cas** (une fiche par équipe)
- **Fiche 6 : Études de cas (Corrigés)** (une fiche pour l'enseignant)
- **Fiche 7 : Le « vrai » combat** (une fiche pour l'enseignant)
- **Fiche 8 : Notes de l'élève** (PowerPoint)
- Journaux francophones (un journal par équipe)
- Une sonnette

### >> DÉROULEMENT

**Mise en situation : À qui de droit** (10 minutes)

**Matériel nécessaire :**

Fiche 1 **À qui de droit**

Fiche 2 **Lexique juridique**

Présentation Powerpoint « **Combat des droits** »

- Dire aux élèves qu'elles et ils vont maintenant entamer un nouveau module sur le système de justice canadien, plus précisément sur les types de droit exercés au Canada. Ajouter qu'à la fin de ce module, elles et ils participeront à un combat des droits au cours duquel les filles et les garçons devront récolter des points en répondant à des questions. Préciser que chaque activité pratique du module se fera en équipes **non mixtes**.
- Inviter les élèves à se placer en équipes de deux ou trois, puis distribuer un exemplaire de la fiche 1 **À qui de droit** à chaque élève. S'assurer que chaque élève a un exemplaire de la fiche puisque cette dernière leur servira aussi d'aide-mémoire pendant le module.
- Lire la consigne à voix haute puis allouer quelques secondes aux élèves pour démêler les lettres et trouver les mots associés au droit canadien (civil, pénal, criminel).
- Faire un retour sur les mots trouvés puis dire aux élèves que le module traite du droit civil et du droit criminel et des différences entre ces deux domaines.
- Expliquer, à l'aide de la Présentation PowerPoint « **Combat des droits** », la définition du droit civil (ou contentieux civil) et celle du droit criminel (ou pénal). Inviter quelques élèves à reformuler les définitions dans leurs propres mots.
- Distribuer une fiche 2 **Lexique juridique** aux élèves, et leur demander de noter les définitions dans leurs propres mots. Circuler et s'assurer de la justesse des définitions notées par les élèves.

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

### **Présentation du droit civil** (20 minutes)

#### **Matériel nécessaire :**

Présentation PowerPoint « **Combat des droits** »

- Dire aux élèves qu'elles et ils vont maintenant en apprendre un peu plus sur les différents éléments qui composent une poursuite judiciaire au civil.
- Présenter le scénario de *C'est mon argent!* aux élèves à l'aide de la Présentation PowerPoint « **Combat des droits** ».
- Faire une lecture partagée du scénario avec les élèves puis leur poser les questions suivantes :
  - D'après toi, quels sont les éléments importants de ce scénario?
  - Qu'est-ce qui te permet de déterminer que c'est une affaire de droit civil?
  - As-tu déjà entendu parler d'histoires semblables? Crois-tu que ces histoires étaient des poursuites civiles?
- Présenter, à l'aide de la Présentation PowerPoint « **Combat des droits** », les différents éléments d'une poursuite au civil :
  - les acteurs (le demandeur, le défendeur, l'avocat du demandeur, l'avocat du défendeur, les témoins, le juge);
  - le fardeau de la preuve;
  - les étapes d'une poursuite au civil (la déclaration, la défense, l'enquête au préalable, la mise au rôle, la conférence pré-procès, le procès).
- Après chacun des éléments, faire un retour sur le scénario *C'est mon argent!* avec les élèves et les inviter à identifier les éléments présentés. En discuter en groupe-classe.

### **Mots croisés « civils »** (10 minutes)

#### **Matériel nécessaire :**

Fiche 3 **Mots croisés « civils »**

Fiche 2 **Lexique juridique**

Tableau

- Dire aux élèves qu'elles et ils vont maintenant compléter des mots croisés afin de vérifier leurs connaissances d'une poursuite judiciaire au civil.
- Inviter les élèves à se placer en équipes de deux ou trois (non mixtes), puis distribuer un exemplaire des fiches 3 **Mots croisés « civils »** et 2 « **Lexique juridique** » à chaque équipe.
- Lire la consigne, et demander aux élèves de lire rapidement les définitions proposées dans les mots croisés. Les inviter à cibler les mots qu'elles et ils ne comprennent pas.
- Au besoin, expliquer les mots nouveaux qui se trouvent dans les définitions et encourager les élèves à écrire la définition de ceux-ci sur la fiche 2 « **Lexique juridique** ».
- Allouer quelques minutes aux équipes pour compléter les mots croisés.

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

- Les inviter à s'autocorriger à l'aide du corrigé proposé dans la Présentation PowerPoint « **Combat des droits** », puis vérifier les résultats avec le groupe-classe.

### **Présentation du droit criminel** (20 minutes)

#### **Matériel nécessaire :**

Présentation PowerPoint « **Combat des droits** »

- Dire aux élèves qu'elles et ils vont maintenant en apprendre un peu plus sur les différents éléments qui composent une poursuite judiciaire criminelle.
- Présenter le scénario *Touche pas à mon chum!* aux élèves à l'aide de la Présentation PowerPoint « **Combat des droits** ».
- Faire une lecture partagée du scénario avec les élèves puis leur poser les questions suivantes :
  - D'après toi, quels sont les éléments importants de ce scénario?
  - Qu'est-ce qui te permet de déterminer que c'est une affaire de droit criminel?
  - As-tu déjà entendu parler d'histoires semblables? Crois-tu que ces histoires étaient des poursuites criminelles?
- Présenter, à l'aide de la Présentation PowerPoint « **Combat des droits** », les différents éléments d'une poursuite au criminel :
  - les acteurs (l'accusé, le procureur de la Couronne, l'avocat de la défense, le témoin, le juge, les jurés, le jury);
  - le fardeau de la preuve;
  - les étapes d'une poursuite au criminel (l'arrestation, la comparution, l'audience de mise en liberté provisoire, l'enquête préliminaire, le procès devant juge et jury, le verdict, la preuve et le verdict sur la peine.
- Faire un retour sur le scénario *Touche pas à mon chum!* avec les élèves et les inviter à identifier tous les éléments présentés précédemment.

### **En manchettes** (15 minutes)

#### **Matériel nécessaire :**

Journaux francophones

Fiche 8 **Notes de l'élève** (Powerpoint)

Tableau

- Dire aux élèves qu'elles et ils vont maintenant travailler à partir de journaux et s'assurer qu'elles et ils ont bien compris les éléments qui constituent une poursuite judiciaire au criminel.
- Annoncer aux élèves qu'elles et ils vont travailler avec la même équipe que lorsqu'elles et ils ont fait les mots croisés.
- Expliquer que chaque équipe devra trouver un article du journal traitant d'une affaire criminelle. Préciser que chaque équipe devra ensuite présenter brièvement l'article

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

trouvé en faisant ressortir les éléments liés à une affaire criminelle (p. ex., les acteurs, l'étape à laquelle l'affaire criminelle se trouve).

- Distribuer la fiche 8 **Notes de l'élève** (PowerPoint) à tous les élèves.
- Distribuer un journal à chaque équipe puis allouer quelques minutes à chacune d'elles pour trouver un article traitant d'une affaire criminelle.
- Circuler et s'assurer que chaque équipe accomplit le travail selon les consignes.
- Inviter chaque équipe à présenter rapidement son article et les principaux éléments qui le composent, puis afficher l'article au tableau.
- Si le temps le permet, discuter, en groupe-classe, des affaires criminelles présentées par les différentes équipes.

5

### **Scénarios** (45 minutes)

#### **Matériel nécessaire :**

Présentation PowerPoint « **Combat des droits** »

Fiche 4 **Scénarios**

Fiche 5 **Études de cas**

Fiche 4 **Notes de l'élève**

Fiche 8 **Notes de l'élève** (Powerpoint)

- Faire un retour, en groupe-classe, sur ce qui a été vu à la période précédente (affaire civile et criminelle). Noter les commentaires des élèves au tableau.
- Présenter le tableau comparatif des procédures civile et criminelle à l'aide de la Présentation PowerPoint « **Combat des droits** ». En faire la lecture avec les élèves puis les inviter à déterminer sous quelle colonne se trouvent l'affaire civile et l'affaire criminelle. Ajouter cette information dans le tableau à l'aide du pointeur.
- Demander aux filles de se diviser en trois équipes, et demander aux garçons de faire la même chose. Distribuer les trois scénarios de la fiche 4 **Scénarios** aux équipes de filles et faire de même pour les équipes de garçons. Allouer quelques secondes aux élèves pour se répartir les scénarios, puis remettre une fiche 5 **Études de cas** à chaque équipe.
- Faire une lecture partagée de la fiche 5 **Études de cas** puis expliquer aux élèves qu'elles et ils doivent lire le scénario puis compléter la fiche.
- Répondre aux questions des élèves s'il y a lieu puis allouer environ 30 minutes pour compléter l'étude de cas.
- Présenter le corrigé de chaque étude de cas à l'aide de la fiche 6 **Études de cas (Corrigés)** et inviter chaque équipe à s'autocorriger.
- Faire un retour sur chacun des cas et discuter des éléments qui ont permis de déterminer lesquels traitaient d'une affaire civile par opposition à une affaire criminelle.
- Préciser l'importance de bien comprendre les ressemblances et les différences entre les deux types de poursuites judiciaires avant de participer au combat des droits.

### **Le « vrai » combat des droits** (30 minutes)

#### **Matériel nécessaire :**

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

Fiche 7 **Le « vrai » combat**

Sonnette

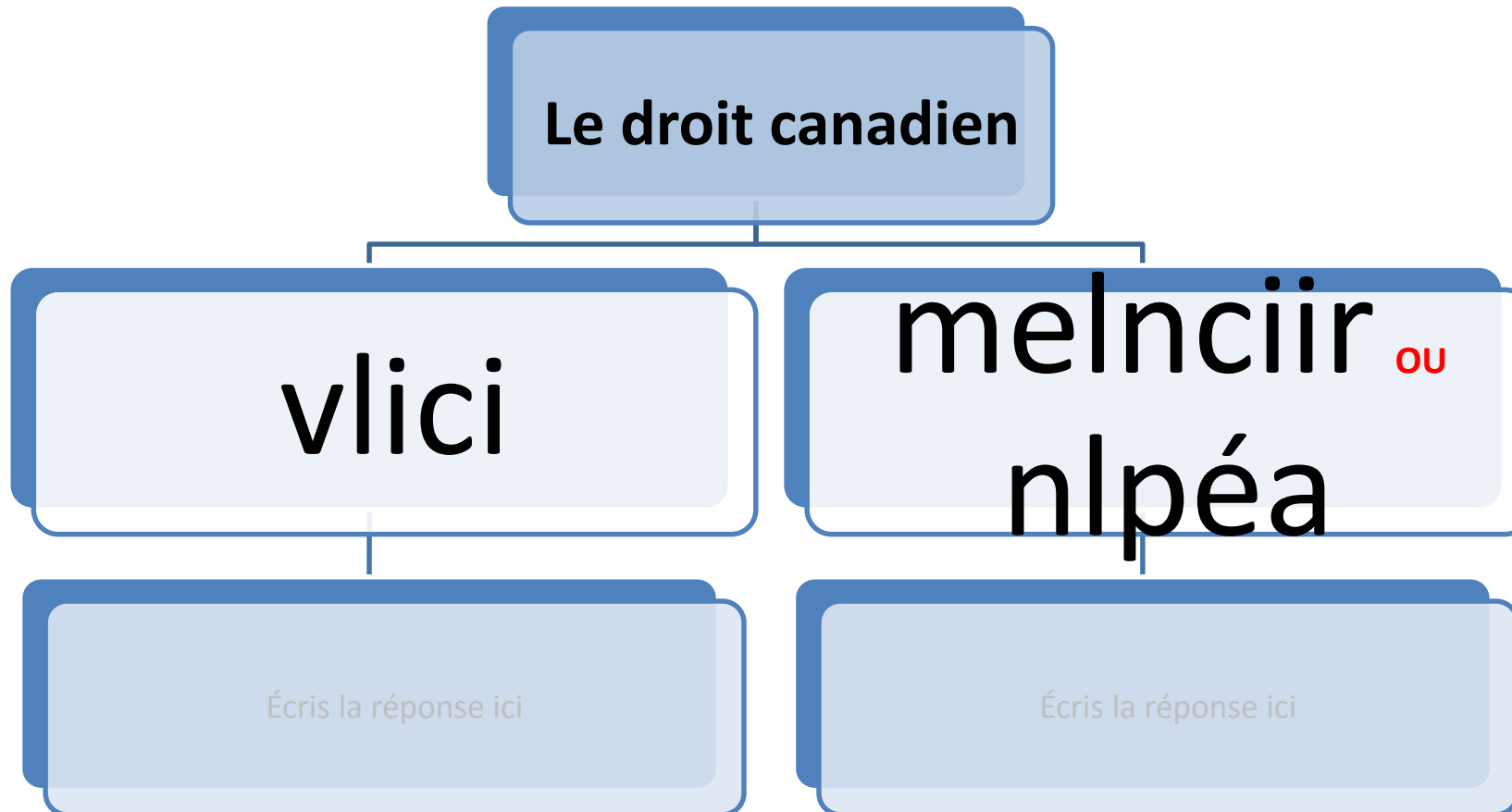
Feuille de bloc-conférence ou tableau

- Installer, devant la classe, un pupitre sur lequel se trouve une sonnette (genre jeu-questionnaire).
- Inviter les filles à se placer les unes derrière les autres d'un côté du pupitre et les garçons de l'autre, de façon à ce que les filles et les garçons puissent se faire face.
- Expliquer aux élèves qu'elles et ils auront, à tour de rôle, la chance de vérifier leurs connaissances tout en rivalisant avec un élève du sexe opposé afin de récolter des points pour leur équipe.
- Préciser que la meneuse ou le meneur du jeu (adulte) posera une question et que la première personne (la fille ou le garçon) à appuyer sur la sonnette pourra répondre. Ajouter que dans le cas d'une mauvaise réponse, l'autre personne aura le droit de réplique, et que les réponses soufflées par les membres de l'équipe feront perdre un point à cette dernière.
- Dire aux élèves que chacune et chacun aura la chance de répondre à au moins une question et que le total des points déterminera l'équipe gagnante.
- Faire une ronde de pratique avec la question ci-dessous et s'assurer que tout le monde comprend bien les règles du jeu.
  - Quel est le nom de la personne qui anime ce module?
- Jouer au « combat des droits » jusqu'à ce que toutes les questions de la fiche 7 « **Le « vrai » combat** » aient été posées aux élèves. Demander à un élève d'inscrire le pointage sur une feuille de bloc-conférence ou au tableau.

FICHE 1

*À qui de droit*

Savais-tu qu'il existe plusieurs branches de droit au Canada? Replace les lettres ci-dessous pour en découvrir certaines et note tes réponses dans les espaces prévus.



**FICHE 2**

***Lexique juridique***

Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____	Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____
Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____	Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____
Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____	Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____
Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____	Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____
Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____	Mot nouveau : _____ Définition : _____ _____ _____



[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

**FICHE 3**

**Mots croisés « civils »**

Complète les mots croisés suivants avec tes camarades.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

**[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS**

---

**Horizontal**

1. Exposé oral fait par un avocat destiné à défendre son client et à présenter une
1. synthèse des faits et de ses arguments.
2. Chose pénible à porter, poids.
3. 6. Conjonction qui sert à lier deux mots ou deux idées.
4. 9. Type d'audience.
5. 11. Recherche policière ou judiciaire.
6. 12. Droit relatif aux personnes et aux biens.

10

**Vertical**

1. Ce qui sert à établir qu'un fait est vrai.
2. Personne qui a vu ou entendu quelque chose (au pluriel).
3. Moment où chaque partie doit remettre à l'autre partie les documents pertinents à l'affaire : \_\_\_\_\_ le procès.
4. Au civil, personne poursuivie devant le tribunal par le demandeur.
7. Chef du tribunal.
1. 10. Personne pratiquant le droit.
2. 11. Règle imposée à l'ensemble de la société.
3. 12. Ensemble des jurés.

## FICHE 4

### Scénarios

#### **Scénario 1 : Drame du Nouvel An**

C'est le soir du Nouvel An. Sam Dintello, 21 ans, reçoit tous ses amis pour célébrer l'arrivée de la nouvelle année. Il attend environ 30 invités, des étudiantes et étudiants de l'Université de Toronto, tout comme lui.

Vers 1 h 30 du matin, la fête bat son plein. Dans un coin de la salle, Martina Adamovitch, une jeune femme plutôt timide, sirote sa première bière en regardant tout le monde s'amuser. Elle est accompagnée de sa sœur, Sylvie. Soudain, Sam et quelques copines incitent Martina et Sylvie à se joindre au groupe et à participer à un jeu à boire. Martina n'est pas très à l'aise, mais sous les encouragements de Sam, elle boit trois verres un après l'autre. Une heure plus tard, toujours sous les encouragements de Sam, Martina boit son 8<sup>e</sup> verre de la soirée alors que Sylvie en est à son 4<sup>e</sup> verre. Complètement ivre, Martina ne se sent pas très bien. Elle décide de retourner chez elle. Sam raccompagne Martina et Sylvie à la porte en leur souhaitant bonne nuit. Sam n'est pas ivre, car il n'a bu que 2 verres pendant la soirée. Il sait que Martina a l'intention de conduire, même si elle est sans doute trop ivre. Il la laisse tout de même partir avec sa voiture. Sylvie est passagère.

Le lendemain de la fête, Sam regarde le journal télévisé quand il voit la photo de Martina apparaître à l'écran. Elle est décédée lors d'un terrible accident survenu la nuit précédente. Martina a fait un face à face avec le couple Tremblay. La femme est indemne, mais son mari, un policier et père de famille, a subi de graves blessures. Sylvie a quelques blessures mineures, dont une fracture au bras.

L'autopsie de Martina conclut, entre autres, que le taux d'alcool dans son sang dépassait de deux fois la limite d'alcool permise par la loi.

Monsieur Tremblay, le conducteur de l'autre voiture, est désormais paraplégique. Il a dû subir 3 interventions chirurgicales et ne pourra jamais reprendre son travail de policier. Il est tellement secoué par l'accident que 10 mois plus tard, il ne peut envisager son retour sur le marché du travail

Monsieur Tremblay décide de poursuivre Sam Dintello.

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

---

### **Scénario 2 : Pauvre M. Bourgeois!**

Jason Hamel est un élève de 11<sup>e</sup> année du CCFO. Il veut s'inscrire à la *Concentration en justice* (CEJ), mais son dossier scolaire indique qu'en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année, il a eu des problèmes de comportement assez graves pour que des accusations criminelles de voie de fait soient portées contre lui. Une de ses victimes était d'ailleurs Rose, une élève actuelle de la concentration.

Monsieur Bourgeois, le responsable du programme, décide qu'il est préférable que Jason ne se joigne pas à la concentration puisque l'admission à ce programme est un privilège, et non un droit. De plus, M. Bourgeois veut éviter que Rose ne se sente intimidée par la présence de Jason.

Monsieur Bourgeois rencontre donc Jason, ainsi que les parents de ce dernier, M. et Mme Hamel, en présence du directeur adjoint. Lorsque M. Bourgeois leur annonce sa décision, M. Hamel se lève et l'attaque d'un coup de poing au visage. Monsieur Bourgeois se retrouve avec les lunettes cassées et la joue coupée. La force du coup de poing a même fait en sorte que la monture de ses lunettes égratigne la rétine de son œil.

Monsieur Bourgeois se rend dans une clinique où il reçoit 4 points de suture sur la joue. On lui recommande également de consulter un spécialiste pour le traitement de son œil.

L'égratignure à la rétine affectant sa vision, M. Bourgeois doit s'absenter de l'école pendant 7 jours. De plus, il doit malheureusement annuler le voyage à Boston prévu avec sa fille. Il perd donc le 700 \$ déboursé pour l'achat de son billet d'avion.

Monsieur Bourgeois intente une poursuite contre M. Hamel.

## [SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

---

### **Scénario 3 : *L'obsession de Jimmy***

Marilou est une adolescente de 16 ans qui aime passer du temps avec ses amies. Marilou est une grande utilisatrice de tous les médias sociaux comme Facebook et YouTube. C'est toutefois sur Facebook que Marilou passe le plus de temps. Comme elle aime avoir beaucoup d'amis, elle a ignoré les conseils de ses parents et laissé son profil public.

Au mois de juin dernier, Marilou a eu une nouvelle demande d'ami d'un certain Jimmy. Elle a accepté, se rappelant que Jimmy est dans le même cours de mathématiques qu'elle.

Toutefois, depuis qu'elle a accepté sa demande, Marilou ressent un certain malaise face à Jimmy. Ce dernier lui envoie des courriels, écrit sur son Mur, l'invite à sortir, lui offre des cadeaux et a même appelé chez elle à plusieurs reprises. Marilou se sent tellement inquiète qu'elle a même demandé à sa sœur, Isabelle, de dire à Jimmy qu'elle n'est pas disponible lorsque ce dernier téléphone chez elle.

Marilou a répondu au premier courriel de Jimmy au mois de juin pour être polie, mais maintenant, elle ne sait plus quoi faire. Trois mois plus tard, il continue de la harceler. Au mois de septembre, Marilou prend son courage à deux mains et décide de parler à Jimmy à l'école. Elle lui dit clairement : « Écoute Jimmy, tu dois arrêter de communiquer avec moi. Tu ne m'intéresses pas et j'aimerais que ça cesse. »

À sa grande surprise, ce dernier, qui est en présence d'un de ses amis, lui avoue avoir un béguin pour elle depuis fort longtemps. Il est plutôt agressif, ajoutant qu'elle a placé des informations accessibles au grand public sur son profil et qu'il peut communiquer avec elle s'il en avait envie.

Les semaines passent et bien que Marilou ait retiré toutes ses coordonnées personnelles du Web, et qu'elle ait répété à Jimmy de cesser toute communication avec elle, Jimmy continue de l'appeler, et de lui envoyer des courriels. Marilou a maintenant peur de Jimmy. À 3 reprises, ce dernier est venu la visiter à la pharmacie où elle travaille, et l'a suivi en auto lorsqu'elle retournait chez elle. Lors de ces 3 occasions, Marilou a dû demander à son amie Annie de l'accompagner à la maison afin d'éviter d'être seule. Marilou a aussi commencé à garder un journal intime auquel elle confie ses peurs.

Samedi dernier, Jimmy a vu sur le Mur de Marilou qu'elle serait seule à la maison ce soir-là. Marilou l'a vu, stationné devant sa maison, toute la soirée. Marilou a vraiment peur de ce qui pourrait se passer. Elle en parle finalement à ses parents qui l'encouragent à porter plainte.

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

**FICHE 5**

**Études de cas**

Fiche de présentation de l'étude de cas :

<b>Titre du scénario</b>	
<b>Affaire civile</b> <input type="checkbox"/> <b>Affaire criminelle</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Acteurs (demandeur et défendeur ou État et accusé)</b>	
<b>Qui a le fardeau de la preuve?</b>	
<b>Quel est le fardeau de la preuve?</b>	
<b>Mesure de redressement demandée (au civil)</b>	
<b>Type de crime (au criminel)</b>	
<b>Témoins du demandeur/procureur (tous)</b>	
<b>Témoins du défendeur/accusé (tous)</b>	
<b>Éléments de preuve (le plus d'éléments possible. Par exemple, documents, témoignages)</b>	

## FICHE 6

### Études de cas (Corrigés)

#### Scénario 1 – Drame du Nouvel An (Corrigé)

<b>Titre du scénario</b>	Drame du Nouvel An
<b>Affaire civile X</b> <b>Affaire criminelle <input type="checkbox"/></b>	Responsabilité des hôtes qui servent de l'alcool
<b>Acteurs principaux (demandeur et défendeur ou État et accusé)</b>	Sam Dintello : défendeur Monsieur Tremblay : demandeur
<b>Qui a le fardeau de la preuve?</b>	Monsieur Tremblay, le demandeur
<b>Quel est le fardeau de la preuve?</b>	Prépondérance des probabilités
<b>Mesure de redressement demandée (au civil)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages-intérêts (\$)</li> <li>• Pour perte de salaire, perte de jouissance de vie, souffrances physiques et psychologiques</li> <li>• Dommages-intérêts punitifs</li> </ul>
<b>Type de crime (au criminel)</b>	S.O.
<b>Témoins du demandeur/procureur (tous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Tremblay : demandeur</li> <li>• Sylvie</li> <li>• Madame Tremblay : témoin pour le demandeur</li> <li>• Amis de Sam : possiblement des témoins pour le demandeur ou le défendeur</li> <li>• Policier enquêteur de l'accident</li> <li>• Médecins de M. Tremblay</li> <li>• Cadres du bureau de police</li> </ul>
<b>Témoins du défendeur/accusé (tous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amis de Sam : possiblement témoins du demandeur ou du défendeur</li> <li>• Sam Dintello</li> <li>• Médecin convoqué par la défense (possiblement)</li> </ul>

**[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS**

<b>Éléments de preuve (le plus d'éléments possible. Par exemple, documents, témoignages)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Photos de l'accident</li><li>• Rapport policier de l'accident</li><li>• Rapport médical sur le taux d'alcool de Martina</li><li>• Rapports médicaux des médecins de M. Tremblay</li><li>• Dossier d'emploi confirmant que M. Tremblay ne peut plus occuper son poste</li><li>• Témoignage de Mme Tremblay sur l'aide et l'appui supplémentaires qu'elle doit offrir à son mari</li><li>• Témoignage de M. Tremblay</li><li>• Témoignage d'un médecin convoqué par la défense</li><li>• Témoignage de Sylvie : elle pourrait témoigner que Sam encourageait sa sœur à boire</li></ul>
--	--



[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

**Scénario 2 – Pauvre M. Bourgeois! (Corrigé)**

<b>Titre du scénario</b>	Pauvre M. Bourgeois!
<b>Affaire civile X</b> <b>Affaire criminelle <input type="checkbox"/></b>	
<b>Acteurs principaux (demandeur et défendeur ou État et accusé)</b>	Monsieur Hamel : défendeur Monsieur Bourgeois : demandeur
<b>Qui a le fardeau de la preuve?</b>	Monsieur Bourgeois, le demandeur
<b>Quel est le fardeau de la preuve?</b>	Prépondérance des probabilités
<b>Mesure de redressement demandée (au civil)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dommages-intérêts (\$)</li> <li>• Pour perte d'\$ (lunettes et billet d'avion), perte de jouissance de vie, souffrances physiques et psychologiques</li> <li>• Dommages-intérêts punitifs (peut-être)</li> </ul>
<b>Type de crime (au criminel)</b>	S.O.
<b>Témoins du demandeur/procureur (tous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Bourgeois : demandeur</li> <li>• Directeur adjoint</li> <li>• Médecins de M. Bourgeois</li> <li>• **Rose n'est pas un témoin – son témoignage ne serait pas pertinent.</li> </ul>
<b>Témoins du défendeur/accusé (tous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Hamel</li> <li>• Madame Hamel</li> <li>• Jason Hamel</li> </ul>
<b>Éléments de preuve (le plus d'éléments possible. Par exemple, documents, témoignages)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photos du visage blessé de M. Bourgeois</li> <li>• Témoignage du directeur adjoint</li> <li>• Rapport médical de la clinique</li> <li>• Rapport médical du spécialiste</li> <li>• Facture pour la réparation des lunettes ou l'achat de nouvelles lunettes</li> <li>• Facture pour les billets d'avion</li> <li>• ** le dossier scolaire de Jason n'est pas pertinent</li> </ul>



[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

**Scénario 2 – L’obsession de Jimmy (Corrigé)**

<b>Titre du scénario</b>	L’obsession de Jimmy
<b>Affaire civile</b> <input type="checkbox"/> <b>Affaire criminelle</b> X	
<b>Acteurs principaux (demandeur et défendeur ou État et accusé)</b>	État/société : Procureur de la Couronne Jimmy : défendeur
<b>Qui a le fardeau de la preuve?</b>	Procureur de la Couronne
<b>Quel est le fardeau de la preuve?</b>	Hors de tout doute raisonnable
<b>Mesure de redressement demandée (au civil)</b>	S.O.
<b>Type de crime (au criminel)</b>	Harcèlement criminel (art 264 CC)
<b>Témoins du demandeur/procureur (tous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Policier enquêteur</li> <li>• Marilou : victime</li> <li>• Annie : amie de Marilou</li> <li>• Isabelle : sœur de Marilou</li> <li>• Un employé de la pharmacie possiblement</li> </ul>
<b>Témoins du défendeur/accusé (tous)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jimmy : accusé (possiblement, mais il n’est pas obligé)</li> <li>• Possiblement des amis de Jimmy qui pourraient décrire le comportement de celui-ci</li> </ul>
<b>Éléments de preuve (le plus d’éléments possible. Par exemple, documents, témoignages)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Textes des courriels</li> <li>• Preuve des appels</li> <li>• Page Facebook de Marilou</li> <li>• Journal intime de Marilou</li> <li>• Rapport policier</li> <li>• Témoignage de Marilou : raconte tout ce qui s’est passé</li> <li>• Témoignage d’Annie : elle peut confirmer que Marilou lui a dit qu’elle avait peur</li> <li>• Témoignage d’Isabelle</li> </ul>



[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

FICHE 7

*Le « vrai » combat*

#	Questions	Réponses
1	Branche du droit qui régit les relations entre les individus et les organisations.	Droit, affaire, litige ou contentieux civil
2	Comment s'appelle la Loi fédérale qui énumère les crimes et les sanctions.	Le <i>Code criminel</i>
3	Vrai ou faux? Le <b>fardeau de la preuve</b> est l'obligation d'une partie de prouver ce qu'elle avance.	Vrai.
4	Quelle est la première étape d'une affaire criminelle?	L'arrestation
5	Nomme deux acteurs d'une poursuite civile.	Demandeur, défendeur, avocat du demandeur, avocat du défendeur, témoins, juge
6	Vrai ou faux? Les travaux forcés font partie des mesures de redressement.	Faux. Les dommages-intérêts et l'exécution intégrale sont des mesures de redressement.
7	Quel est le <b>fardeau de la preuve</b> au criminel?	La preuve doit être <b>hors de tout doute raisonnable</b> .
8	Nomme les deux sortes de procès possible au criminel.	Procès devant juge et jury et procès devant juge seulement.
9	Donne un exemple d'affaire civile.	Vente ou location de voiture, achat, mariage, divorce, testament...
10	Vrai ou faux? Le droit criminel est de juridiction fédérale.	Vrai.
11	Quel est le rôle d'un témoin?	Le témoin raconte ce qu'elle ou il a vu ou entendu en lien avec la cause.
12	Donne un synonyme du terme « cause civile ».	Affaire civile, contentieux civil, litige civil.
13	Quelles sont les deux principales parties (« acteurs ») d'une cause criminelle?	L'accusé(e) et la ou le procureur de la Couronne.

[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS

14	Dans quel genre de cause la preuve est-elle évaluée sur le critère de prépondérance de la preuve (probabilités)?	Dans une cause de droit civil.
15	Vrai ou faux? La présomption d'innocence signifie que l'accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire.	Vrai
16	Dans une cause civile, que fait le demandeur?	Le demandeur intente une poursuite et s'adresse au tribunal pour faire reconnaître ses droits.
17	Qu'est-ce qu'un <i>affidavit</i> ?	Un <i>affidavit</i> est un document dans lequel on déclare, sous serment, que tous les faits sont véridiques.
18	Au civil, qu'est-ce que la mise au rôle?	C'est lorsque la cause est placée sur la liste des procès qui seront entendus.
19	Donne un exemple de mesures de redressement.	Domages-intérêts, exécution intégrale.
20	Au criminel, le fardeau de la preuve revient au _____?	Procureur de la Couronne.
21	Nomme un élément semblable aux causes civile et criminelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les deux types de causes produisent des témoins.</li> <li>• Une décision est toujours rendue et expliquée dans un jugement.</li> <li>• On peut avoir des procès avec et sans jury.</li> </ul>
22	Vrai ou faux? Les francophones de l'Ontario n'ont pas droit à des services en français.	Faux.
23	Explique ce qu'est un jury dans une cause criminelle.	Un jury est l'ensemble des jurés (12) qui doit déterminer de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé.
24	À quel genre de cause, civile ou criminelle, retrouve-t-on l'audience de mise en liberté provisoire?	Dans une cause criminelle.
25	Nomme un exemple de sanction au criminel.	Emprisonnement, amende, probation (casier judiciaire).
26	Au civil, qui a le fardeau de la preuve?	Le demandeur.

**[SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CIVIL OU CRIMINEL? LE COMBAT DES DROITS**

<b>27</b>	Vrai ou faux? Un procès criminel peut opposer deux personnes.	Faux.
<b>28</b>	À quel genre de cause, civile ou criminelle, retrouve-t-on la conférence préparatoire au procès?	Dans une cause civile.
<b>29</b>	L'avocat de la défense représente _____?	L'accusé
<b>30</b>	Vrai ou faux? Une photo peut être présentée en preuve lors d'une cause civile et non une cause criminelle.	Faux. Une photo est un document qui peut être présenté en preuve dans tous les types de causes.
<b>31</b>	Vrai ou faux? En général, les parties d'une cause civile attendent à la date du procès afin de s'échanger les documents pertinents.	Faux. L'échange des documents pertinents se fait lors de l'étape de l'enquête préalable
<b>32</b>	Qui détermine le verdict dans une cause criminelle?	Si c'est une cause avec juge et jury, c'est le jury qui décide du verdict.
<b>33</b>	Alain frappe David violemment. Alain est mis en état d'arrestation. Quel est le rôle de David lors du procès criminel?	David est la victime et le témoin de la Couronne.
<b>34</b>	L'enquête préliminaire est une étape de quel type de cause, civile ou criminelle?	Criminelle
<b>35</b>	Une fois que l'accusé est trouvé coupable. Qui décide de sa sentence.	Juge